

CONVENTION D'ENCADREMENT

FORMATION : Expert en conseil de diabétologie¹

La commission qualité de l'examen professionnel « Expert en conseil de diabétologie » exige qu'un accord contraignant soit signé entre le prestataire de formation et l'établissement dans lequel travaille le participant. C'est une condition obligatoire pour accéder à la formation préparatoire.

L'objectif de cette convention est de « garantir le transfert des contenus des modules entre la formation et la pratique par les personnes accomplissant les modules ».

L'engagement de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- Offrir un cadre approprié, permettant de développer l'expérience professionnelle nécessaire pour accéder aux examens, notamment en garantissant que l'apprenant est régulièrement au contact des personnes souffrant de diabète et qu'il peut effectuer sur le terrain clinique les travaux de validation requis par la formation.
- Assurer un accompagnement pour l'application des contenus des modules de l'examen dans la pratique.
- Offrir le soutien et les conditions nécessaires à l'atteinte des compétences et objectifs de la formation.
- Nommer une personne responsable de l'accompagnement du participant tout au long de la formation (expert en diabétologie, manager de proximité par ex.).

Le responsable de l'accompagnement de l'établissement

Le responsable de l'accompagnement s'engage :

- S'entretenir régulièrement avec le participant afin de suivre sa progression et prendre les mesures appropriées si nécessaire.

Validation des modules 4-5 : Projet mené par le participant

- Le référent valide le choix du projet qui doit être en lien avec une problématique actuelle du lieu de travail (fiche de projet à remplir).
- Le référent apporte du soutien dans cette démarche de projet en incitant le participant à développer une vision systémique des enjeux du terrain, à argumenter ses propositions d'intervention et à utiliser les ressources disponibles de manière efficiente.

Les personnes travaillant de manière indépendante doivent se trouver une personne de référence spécialisée en diabétologie dans le réseau.

¹ Les termes utilisés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Espace Compétences SA

Le centre Espace Compétences SA s'engage à :

- Organiser une séance d'information pour les personnes référentes.
- Fournir les documents réglementaires : Directives et Règlement relatifs à l'examen fédéral.
- Fournir les documents : description des modules et formation et des travaux de validation y relatifs, référentiel de compétences, critères d'évaluation de travaux de validation.

La présente convention doit être signée par le participant et par le responsable de l'accompagnement et envoyée avant le démarrage de la formation.

Participant à la formation

Nom, Prénom	
Fonction	
Modules suivis	

Responsable de l'accompagnement du participant

Nom, Prénom	
Fonction	
Nom de l'établissement	
Rue	
NPA, Lieu	
Téléphone direct	
Courriel direct	

Lieu et date :

Signature du participant :

Signature du responsable de l'accompagnement :

Tampon de l'établissement :

Personne de référence à Espace Compétences SA

Sylvie Wermeille, responsable de formation

sylvie.wermeille@espace-competences.ch

Tél direct 021 799 92 43